

BUREAU DU 15 NOVEMBRE 2021

Délibération 2021_11_15_01B Programmation des travaux

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	982 997	853 360
Eclairage public	1 842 961	536 846
Eclairage public Maintenance	417	417
Esthétique	124 915	38 652
Sécurisation	5 828	5 828
Réseau Fibre Optique	642 993	469 236
Télégestion	46 564	3 709
Etudes et Réalisations Energétiques	0	2 293 610

Les membres du Bureau, à l'unanimité, prennent acte de la liste de travaux.

Délibération 2021_11_15_02B AMI Peupliers - ACTEE

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Madame la Présidente à coordonner un groupement composé du SIEL-TE Loire et de ses adhérents intéressés par la thématique et à déposer un dossier dans le cadre de l'AMI PEUPLIER et autorise Madame la Présidente à signer la convention de partenariat.

Délibération 2021_11_15_03B Convention de partenariat SIEL-TE / CAP Métropole

Les membres du Bureau, à l'unanimité approuvent le projet de convention de partenariat entre le SIEL-TE Loire et la société CAP Métropole, et autorisent Mme La Présidente à signer cette convention ainsi toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

Délibération 2021_11_15_04B Marché de prestations de service d'assurances du SIEL-TE

Les membres du Bureau, à l'unanimité valident l'attribution des marchés, autorisent Mme la Présidente à procéder aux informations et notifications requises par la réglementation en vigueur, autorisent Mme la Présidente à signer les marchés avec les soumissionnaires retenus et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de cette décision et des marchés jusqu'à leur terme définitif, autorisent Mme la Présidente à ester en justice en défense en cas d'éventuel contentieux formé contre cette procédure ou son exécution, autorisent Mme la Présidente à signer toutes pièces à intervenir.

Délibération 2021_11_15_05B Convention SIEL-TE - St Sauveur en Rue

Les membres du Bureau, à l'unanimité approuvent la convention entre le SIEL-TE et la commune de St Sauveur en Rue, autorisent Madame la Présidente à signer la convention ainsi que toutes pièces à intervenir.